

Conseil municipal de

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015 CONVOCATION DU 11 mai 2015

L'an deux mil quinze, le dix huit mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de CAUMONT, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain FONTAINE, Maire.

PRESENTS : M. Alain **FONTAINE**, M. Xavier **MORVAN**, M. Sylvain **BONENFANT**, M. Samuel **DUTIER**, M^{me} Christiane **JOUIN**, M^{me} Annette **DEMOGET**, M^{me} Carole **GASCOIN**, M. Jean-Pierre **TOUTAIN**, M. Sébastien **MARTOR**, M^{me} Géraldine **SIRUGUE**, M. Claude **BOIVIN**, M. Pierre **CREUSÉ**.

ABSENTS : M^{me} Sylvia **DOS SANTOS**, M. Johnny **HAMELIN**.

Mme Carole GASCOIN a été élue secrétaire, conformément à l'article 54 de la loi du 05 avril 1984. La séance a été publique.

Le Maire ouvre la séance du Conseil municipal après avoir procédé à l'appel et constaté le quorum. Il demande à chaque conseiller présent de porter sa signature au bas du dernier procès-verbal de session du Conseil municipal, reporté sur le registre.

ORDRE DU JOUR

- Devons nous continuer nos démarches pour intégrer la commune nouvelle
- Convention entre la ville de CAUMONT et GrDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel
- Décision modificative budgétaire n° 1

DEVONS NOUS CONTINUER NOS DEMARCHES POUR INTEGRER LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de l'avancée de l'étude sur le projet de création de la commune nouvelle,

Il rappelle les motivations qui conduisent au rassemblement des 3 communes de Caumont, St Ouen et la Trinité :

- impact financier : sans regroupement l'ensemble des 3 communes verra sa dotation globale de fonctionnement diminuer de 125 777 € sur la période 2014-2018 (596 393 € en 2014 pour 470 616 en 2018) ;

- les projets : mutualiser les services et équipements pour pouvoir réaliser des projets impossibles auparavant, économiser sur les achats (contrats d'assurance, achats pour les écoles, etc....) préserver, voire augmenter les dotations.

- la représentation intercommunale : poids plus important à l'échelon intercommunal
- la convergence fiscale
- l'organisation territoriale :
 - le maintien des 3 communes déléguées et des maires délégués
 - le maintien de l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux
 - le maintien de l'ensemble du personnel communal

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire, à l'unanimité à poursuivre les démarches pour intégrer la commune nouvelle,

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CAUMONT ET GrDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE DE TELE-RELEVÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

Monsieur le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommations.

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Energie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La ville soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relevé sur les bâtiments communaux. GrDF installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés, à partir de 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF ;

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Communes ;
Vu le Budget Primitif adopté par délibération du conseil municipal
Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;
Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 18/05/2015 ;

Après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité ainsi qu'il suit la décision modificative N°1

Imputations Budget	Budget précédent	Modification	Nouveau Budget
022. D- RF	14 000.00	-1 170.00	12 830.00
7489. D- RF	2 650.00	1 170.00	3 820.00

La séance a été levée à 21h25.

Le Maire,
Alain FONTAINE

La secrétaire,
Carole GASCOIN

Xavier MORVAN

Sylvain BONENFANT

Samuel DUTIER

Christiane JOUIN

Annette DEMOGET

Jean-Pierre TOUTAIN

Sébastien MARTOR

Géraldine SIRUGUE

Pierre CREUSÉ

Claude BOIVIN

